

C.D.I. MODE D'EMPLOI

Que signifie le sigle C.D.I. ?

Centre de Documentation et d'Information

Quelles sont les personnes qui travaillent au C.D.I. ?

Le documentaliste : **Monsieur Pontais**

Quand le C.D.I. est-il ouvert ?

Lundi : 8h35-12h30 ; 13h30-17h00

Mardi : 9h30-12h30 ; 13h30-17h00

Mercredi : 8h35-12h00

Jeudi : 8h35-12h30 ; 13h30-17h00

Vendredi : 9h30-12h30 ; 13h30-17h00

ATTENTION : LE C.D.I. EST FERME DURANT LES RECREATIONS

Le C.D.I. est un lieu où l'on vient :

- s'informer
- lire un roman, une revue, une bande dessinée, etc.
- en savoir plus sur un sujet à l'aide des documentaires, des encyclopédies, d'internet
- préparer un exposé, faire une recherche demandée par un professeur
- s'informer sur un métier (documents ONISEP sur l'orientation)
- emprunter des documents

Le documentaliste est là pour t'aider dans tes recherches et ton choix de livres. Si tu ne trouves pas ce que tu cherches ou si tu ne sais pas comment chercher, n'hésite pas à lui demander.

Venir au C.D.I.

- Comme pour un cours, tu peux venir au C.D.I. à chaque changement d'heure, si ton emploi du temps te le permet : absence d'un professeur, heure libre.

Tu dois rester au C.D.I. jusqu'à l'heure suivante, comme une heure de cours. Tu ne peux donc plus circuler dans le collège ou aller aux toilettes (sauf urgence !).

- Après avoir été inscrit par les surveillants en permanence pour aller au C.D.I., tu dois te ranger devant le C.D.I. et attendre, dans le calme, que le documentaliste t'autorise à entrer.

Cas particulier de la pause-déjeuner du midi (12h00-14h00) :

- Il n'y a pas besoin d'être inscrit en permanence pour venir au C.D.I.

- Le C.D.I. accueille 25 personnes au maximum. Une affiche prévient si le C.D.I. est complet.

- Tu dois rester au moins 15 minutes au C.D.I. avant de pouvoir en sortir.

Comment emprunter un livre

- tu choisis un livre ou une revue
- tu apportes ton document au bureau du documentaliste pour enregistrer ton prêt
- lorsque tu as fini un livre, tu dois toujours le rendre au bureau du documentaliste
- **tu peux emprunter des romans, des documentaires et des revues**
- **tu ne peux pas emprunter les bandes dessinées, sauf les mangas**
- **tu peux emprunter jusqu'à 3 livres pour 3 semaines**

LE C.D.I. EST UN LIEU AGREABLE. POUR QU'IL LE RESTE :

- tu dois t'y comporter calmement et éviter le bruit
- tu dois remettre les documents, livres et revues à leur place après les avoir lus
- tu dois respecter les documents et le mobilier
- tu ne dois pas manger, bavarder ou parler fort, jouer

LE C.D.I. N'EST NI UNE PERMANENCE NI UN FOYER

LES REGLES DU CONTRAT DE VIE S'APPLIQUENT AUSSI AU C.D.I.

Des sanctions (avertissements, devoirs, exclusion du C.D.I.) peuvent être données par le documentaliste.